*(Date)*

L’honorable Marc Miller, C.P., député

Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

**Objet : Appel urgent à l'action - S'attaquer aux retards critiques dans la réunification des familles de réfugié-es**

Monsieur le Ministre,

***Saviez-vous que les personnes qui sont acceptées comme réfugiées au Canada attendent plus de 50 mois pour retrouver leurs enfants et leur conjoint-e?***

Nous vous écrivons donc pour vous demander de réunir ces familles dans un délai raisonnable en délivrant des permis de séjour temporaire (PST) aux membres des familles qui sont à l'étranger.

Notre organisme est profondément préoccupé par les délais interminables et dangereux présentement en vigueur. (insérer le nom de la circonscription de l'organisme et le nombre de personnes protégées auxquels vous offrez des services - le cas échéant).

Ces longs retards sont dus au fait que le gouvernement du Canada plafonne le nombre de personnes pouvant obtenir la résidence permanente en tant que réfugié-es ou membres de la famille de réfugié-es. À l'heure actuelle, le nombre de réfugié-es pouvant obtenir la résidence permanente est inférieur au nombre de demandes déposées chaque année, ce qui entraîne des retards importants et croissants.

Cette situation est regrettable et critiquable parce que :

* Les familles sont séparées extrêmement longtemps, ce qui a un impact significatif sur leur capacité à s'intégrer, à contribuer et à participer à la société canadienne.
* Ces longs délais violent l’obligation en vertu des traités internationaux en matière de droits humains de réunir rapidement les enfants avec leurs parents. Ils ne reflètent pas non plus les principes et les valeurs de notre système d'immigration.
* La séparation prolongée inflige des souffrances et des préjudices aux conjoint-es et aux jeunes enfants séparés des membres de leur famille au Canada.
* Une séparation prolongée a des effets particulièrement néfastes sur les enfants mineurs. Leur bien-être, leur santé physique et leur capacité à réussir à l'école en pâtissent, ce qui rend leur intégration difficile une fois arrivés au Canada.

**Le bien-être de milliers d'enfants vulnérables et de familles qui travaillent fort est en jeu.**

(Insérer ici l'exemple de votre organisme ou vos observations sur les impacts des retards)

Heureusement, il existe une solution **réalisable à court terme** à ce problème. La délivrance de permis de séjour temporaire (PST) permettrait aux membres de la famille des personnes réfugiées de vivre au Canada en attendant que leur demande de résidence permanente soit traitée.

Notre organisme soutient cette solution qui [a été proposée](https://ccrweb.ca/fr/lettre-abc-ccr-concernant-reunification-familiale-refugies) par l'Association du Barreau canadien et le Conseil canadien pour les réfugiés.

Je joins également à ma lettre un document fourni par le Projet de réunification des familles de réfugié-es (<https://refugeefamilyreunification.ca/fr/plaidoyer>), qui explique cette recommandation. Vous pouvez y voir que de nombreux organismes recommandent au ministre de délivrer des PST aux membres de la famille à l'étranger des personnes réfugiées acceptées.

La délivrance de PST aux membres de la famille immédiate des réfugiés serait bénéfique pour les raisons suivantes :

* Les réfugié-es ont droit à la réunification avec les membres de leur famille immédiate; dans presque tous les cas, la réunification est inévitable. Il ne s'agit pas de savoir « si » mais « quand ».
* Cette solution est administrativement réalisable (par le biais d'instructions ministérielles).
* Elle aurait des implications financières minimes et réduirait la pression sur les ressources de la Cour fédérale du Canada et du ministère de la Justice.
* Le Canada serait sur la bonne voie pour respecter ses obligations légales en vertu de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et de la Charte canadienne des droits et libertés.

Compte tenu des délais déraisonnables et inacceptables auxquels sont actuellement confrontées les familles de réfugié-es en quête de réunification, il est essentiel que le gouvernement fédéral délivre des permis de séjour temporaire (PST) aux membres de la famille immédiate des personnes réfugiées au Canada.

Il nous ferait plaisir de pouvoir vous rencontrer afin d’en discuter plus en profondeur et vous fournir des informations supplémentaires sur cet enjeu très important.

Nous vous prions de tenir compte du fait que plus on tarde à s'attaquer à ce problème, plus longtemps un enfant sera privé d'un être cher.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question urgente.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma considération respectueuse.

(Signature)

*(votre nom)*

*(votre titre)*

cc: Votre député-e (si votre organisme est local)

Téléchargez et joignez à votre lettre ce document: <https://refugeefamilyreunification.ca/sites/default/files/2024-09/rfr-plaidoyer-document.pdf>